



Copropriété le RIOU de
l'ARGENTIERE
347 ALLEE JUACQUES
CARTIER
06210 MANDELIEU

Lieu d'intervention:
Identique

Date d'intervention:
09/7/24

Interlocuteur:
Mr SAUZE

Intervenant:
Mr GRUET Bertrand

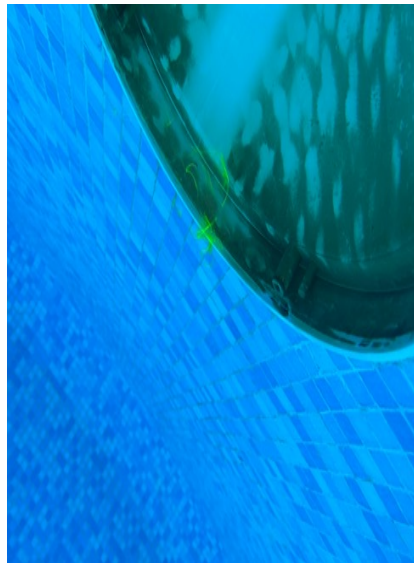
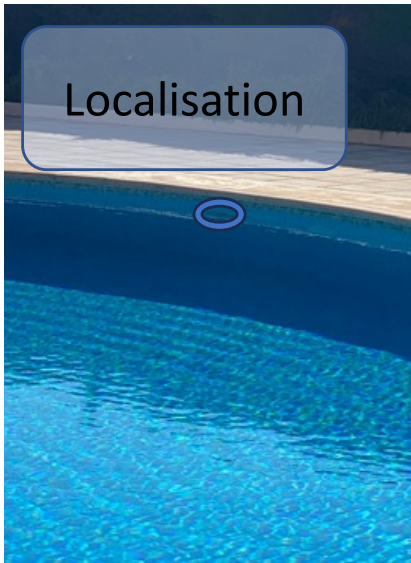
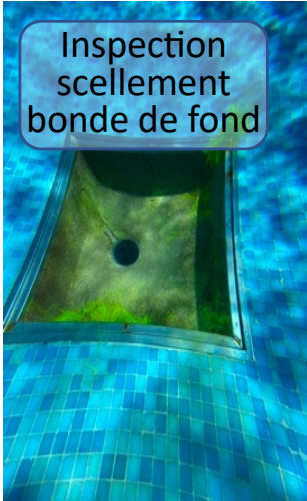
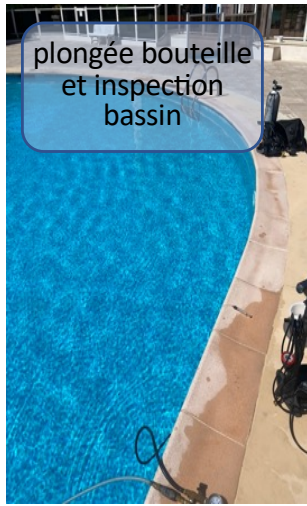
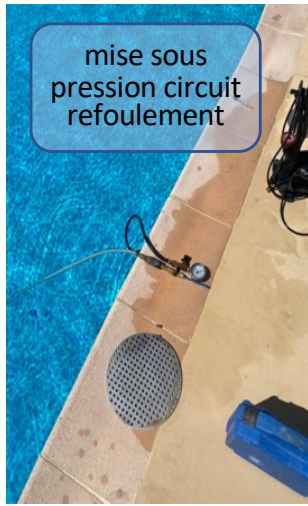
Données:

- Baisse de niveau sans stabilisation. Une consommation de 10 m³/jour est constatée.
- Le local technique se trouve sous le niveau de fonctionnement.
- Piscine carrelée à son niveau normal de fonctionnement.
- 6 refoulements (2 circuits).
- 8 skimmers (2 circuits).
- 1 bonde de fond.
- 6 projecteurs.
- 1 prise balai.

Mise en place:

- Mise en dépression circuits refoulements, pas de fuite constatée. Mise sous pression circuits refoulements à l'air comprimé après vidange. Pas de perte de pression constatée (1 bars/30 min).
- Mise en dépression circuit skimmer 1 & 2. Pas de fuite constatée.
- Mise en dépression circuit prise balai. Pas de fuite constatée.
- Mise en dépression circuit bonde de fond (plongée subaquatique). Pas de fuite constatée. Mise sous pression à l'air comprimé 1 bars/30 min). Pas de perte de pression constatée.
- Détection hydrophonique, une fuite est localisée sur le scellement d'un des refoulements
- Inspection subaquatique et traçage de fuite sur les pièces à sceller au liquide traceur. Confirmation de la présence d'une fuite sur le scellement d'un des refoulements. Une réparation provisoire est effectuée.
- Inspection subaquatique bassin, pas de fuite structurelle constatée.





Conclusion:

- Une fuite importante est localisée sur le scellement d'un refoulement. Une réparation provisoire est effectuée. Ci-joint lien vidéo:
- (<https://photos.app.goo.gl/a2SRVCzE2f6WSo7B6>)

Préconisation:

- Lors de la prochaine vidange bassin reprise de l'ensemble des scellements.

Responsabilités:

- La mission ne porte pas sur l'étude ou le calcul des résistances des différents matériaux.
- La responsabilité d' h2o détection se limite à l'objet de la présente mission sous réserve de vices cachés.
- Si d'autres anomalies sans rapport avec l'objet ont été détectées et mises sur ce rapport, elles l'ont été au titre d'un devoir d'information.
- Toute nouvelle intervention sur un même réseau en cas de seconde fuite non détectable techniquement lors de la première intervention sera facturée aux conditions tarifaires habituelles.

